



Pétition

~~Initiative communale~~

Plus de Sécurité dans nos rues :

développons une Vidéosurveillance responsable en Ville de Genève !

Mettre fin à l'insécurité dans nos rues

Genève connaît depuis quelques années une explosion de l'insécurité. Les statistiques de la police cantonale montrent une forte augmentation depuis quelques années, notamment des lésions

corporelles, des vols à l'astuce et des dommages à la propriété. Une grande partie de ces crimes et délits sont commis sur le domaine public de la Ville de Genève. La dégradation de la situation a pour effet de diminuer la qualité de vie des habitants et des commerçants.

Partenariat entre la Ville et l'Etat

La vidéosurveillance ne doit pas remplacer la police municipale de proximité, mais l'aider à accomplir sa mission sur le terrain. Certains commerces et communes se sont dotés de manière indépendante de systèmes de vidéosurveillance, afin de lutter contre le vandalisme et l'insécurité. L'Etat songe à développer un système sur l'ensemble du territoire cantonal. L'absence totale de coordination entre ces différents systèmes ne permet d'exploiter qu'une fraction des

possibilités offertes par la vidéosurveillance. Renforçons la police de proximité et développons

La vidéo surveillance, un système efficace



« Les soussigné-e-s électrices et électeurs dans la Commune de Genève, en vertu des articles 68A et 68B de la Constitution de la République et Canton de Genève du 24 mai 1847, de l'article 36 lettre b et c de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1894 et des articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, demandent au conseil municipal de mettre en place, sur le territoire communal de la Ville de Genève et en collaboration avec l'Etat de Genève, un système efficace de vidéosurveillance aux emplacements où la présence d'un tel équipement est jugée propre à contribuer à la sécurité publique. Il vote à cet effet les crédits nécessaires. »

	NOM(en majuscule)	PRENOM Usuel	ANNEE DE NAISSANCE	CANTON D'ORIGINE	DOMICILE	SIGNATURE
1						
2						
3						
4						
5						

Peuvent signer l'initiative, les citoyennes et citoyens domiciliés en Ville de Genève y compris les ressortissants étrangers domiciliés en Ville de Genève et établis en Suisse depuis plus de huit ans.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever jusqu'à CHF 100.-. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al.1, lettre b et 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, art. 91). Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs suivants formant le comité d'initiative :

Michel Chevrolet, 16 rue de Rive 1204 Genève | Alain de Kalbermatten, Route de Chêne 64A 1208 Genève, | Paul Henri Perrin, 8 rue des Plantaporrêts 1205 Genève | Giammarresi Alexandre, 52, av. d'aire 1203 Genève | Borgeat Pascal, Rue du Nant 3, 1207 Genève.

Le service des votations et élections certifie la validité de _____ signatures.

Le contrôleur :

_____ Genève, le _____

PDC Ville de Genève
La voix du changement



Sécurité

Rendez-nous Genève



Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse



Vos coordonnées (facultatif)

Je souhaite commander _____ bulletins
d'initiative pour les faire signer.

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone : _____

Adresse postale : _____

PDC VILLE DE GENÈVE
RUE CHARLES-HUMBERT, 9
1205 GENÈVE